



Quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE  
du 4 au 6 septembre 2024  
Plateformes hybrides  
12 h – 17 h (heure du Samoa)

**Point 8.5 de l'ordre du jour : Comité de négociation intergouvernemental en vue de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin**

**Objet :**

1. Informer la Conférence des résultats des troisième et quatrième réunions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI 3, CNI 4) chargé de négocier un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
2. Remercier l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Nations Unies pour leur aide financière, et encourager d'autres partenaires et bailleurs à apporter leur propre contribution.

**Contexte :**

3. La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA5.2), qui s'est tenue à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022, a vu l'adoption d'une résolution intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », conforme à la Déclaration régionale du Pacifique sur la prévention de la pollution par les déchets marins et les plastiques et de ses incidences, adoptée en 2021. Par cette résolution, l'Assemblée a convenu d'établir un Comité de négociation intergouvernemental (CNI) chargé de rédiger l'accord juridiquement contraignant d'ici 2024. Cet accord devrait porter sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, y compris la production, la conception et l'élimination, ainsi que sur la conception de produits et de matériaux réutilisables et recyclables.
4. La Troisième Réunion du Conseil exécutif a loué le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce pour l'aide financière prodiguée afin de préparer les pays insulaires du Pacifique, leurs négociateurs et leurs négociatrices à prendre une part active aux travaux du CNI. Elle a également salué le partenariat avec le CORP, le PNUE et les ONG *Agence d'investigation environnementale, Centre pour le droit international de l'environnement, Université de Wollongong, WWF et Université Massey*, qui facilite l'accès des pays insulaires du Pacifique à des conseils et à des informations techniques spécialisés et en matière de politiques tout au long des opérations du CNI.
5. Il est prévu que le CNI se réunisse cinq fois au total avant la conférence diplomatique proposée. La première réunion du CNI (CNI 1) s'est tenue à Punta del Este, en Uruguay, à la fin de 2022. La deuxième réunion du CNI (CNI 2) s'est tenue à Paris du 29 mai au 2 juin 2023. La troisième réunion a eu lieu à Nairobi en novembre 2023, et la quatrième à Ottawa, au Canada. La cinquième (et dernière) réunion prendra place en novembre 2024 à Busan, en République de Corée.

6. La 31<sup>e</sup> Conférence du PROE a demandé au Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l'aide octroyée par tous les organes du Pacifique intéressés (dont le CORP), dans le but d'unifier l'aide apportée à nos Membres du Pacifique insulaire participant aux négociations dans le cadre du Comité de négociation intergouvernemental, et de rendre cette aide plus efficace.
7. Avant chaque réunion du CNI, une réunion préparatoire du Pacifique est organisée pour assurer la participation et le renforcement des partenariats des petits États insulaires en développement du Pacifique afin qu'ils puissent participer de façon active aux négociations. De telles réunions préparatoires ont eu lieu à Suva (Fidji), à Rarotonga (îles Cook), à Koror (Palaos) et à Auckland (Nouvelle-Zélande), respectivement pour les CNI 1, 2, 3 et 4.

### CNI 3

8. La réunion préparatoire du Pacifique pour la CNI 3 s'est déroulée à Koror, aux Palaos, du 18 au 20 octobre 2023, dans le but de préparer les Membres à la CNI 3, qui allait se tenir à Nairobi. Comme pour les réunions préparatoires à la CNI 1 et à la CNI 2, cette réunion s'est tenue en mode hybride sur trois jours, dont deux journées de session ouverte pour les Membres et les acteurs non étatiques, et une journée fermée, réservée aux seuls Membres. Son principal résultat a été la rédaction des positions des petits États insulaires en développement du Pacifique concernant l'avant-projet de texte : *Résultats des Palaos*. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont également organisé une réunion préparatoire d'une journée qui s'est déroulée juste après la CNI 3, à Nairobi.
9. Le principal objet de la CNI 3 a été la rédaction de l'avant-projet par les Membres et les acteurs non étatiques. Tout comme cela avait été le cas lors des CNI 1 et 2, l'organisation des travaux a été guidée par une note scénaristique fournie par le secrétariat du CNI.
10. L'avant-projet est organisé de façon similaire aux potentielles options d'éléments discutées pour la CNI 2, et qui sont :
  - a. Partie I : Préambule, objectifs, définitions, principes et portée
  - b. Partie II : Obligations fondamentales
  - c. Partie III : Moyens pour la mise en œuvre
  - d. Partie IV : Mesures de mise en œuvre
  - e. Partie V : Mesures supplémentaires
  - f. Partie VI : Éventuelles annexes
11. L'organisation des travaux de la CNI 3 comprenait une séance plénière et trois groupes de contact. Le groupe de contact n° 1 a discuté des Parties I (objectifs) et II, le groupe n° 2 a discuté des Parties III et IV, tandis que le groupe n° 3 a discuté des Parties I, V et VI. Seuls deux groupes se sont réunis à la fois. Tous les quatorze pays insulaires du Pacifique ont participé à la CNI 3 sous la direction des Palaos, qui occupaient la présidence du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique. Les déclarations de ces États ont été présentées en séance plénière par la présidence palaosienne. Elles ont été présentées aux trois groupes de contact par les coordinateurs principaux pour les divers éléments constitutifs de l'avant-projet.
12. La CNI 3 n'avait aucun point à discuter pendant la période intersessions entre les CNI 3 et 4, en grande partie parce que les petits États insulaires en développement du Pacifique (et

d'autres) n'étaient pas d'accord pour discuter des polymères plastiques primaires. La CNI 3 a convenu de ce que la Présidence produirait un avant-projet révisé pour la CNI 4.

#### CNI 4

13. La réunion préparatoire du Pacifique pour la CNI 4 s'est tenue à Auckland, en Nouvelle-Zélande, répondant à l'aimable invitation du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, dans le but de préparer nos Membres pour la CNI 4 qui allait prendre place à Ottawa (Canada). Comme pour la réunion préparatoire aux CNI 1, 2 et 3, cette réunion s'est tenue en mode hybride sur trois jours, dont deux jours de session ouverte pour les Membres et les acteurs non étatiques, et une journée fermée, réservée aux seuls Membres. La réunion préparatoire pour la CNI 4 a également inclus une quatrième journée, consacrée à la formation à la négociation. Son principal résultat a été la rédaction des positions des petits États insulaires en développement du Pacifique concernant l'avant-projet révisé du texte à partir des *Résultats des Palaos*. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont également organisé une réunion préparatoire d'une journée qui s'est déroulée juste après la CNI 4, à Ottawa.
14. Le principal objet de la CNI 4 a été l'intégration de la révision de l'avant-projet par les Membres et les acteurs non étatiques. Tout comme cela avait été le cas pour les précédentes réunions du CNI, l'organisation des travaux a été guidée par une note scénaristique fournie par le secrétariat du CNI.
15. L'organisation des travaux de la CNI 4 comprenait une séance plénière et deux groupes de contact. Les groupes de contact ont été divisés en sous-groupes, comprenant trois sous-groupes pour le groupe de contact n° 1, et deux sous-groupes pour le groupe n° 2. Le sous-groupe 1 du groupe de contact n° 1 (sous-groupe 1.1) a discuté de la Partie I, et des points 12 et 13 bis de la Partie II, le sous-groupe 2 (sous-groupe 1.2) a discuté des points 1, 2, 3, 3 bis, 4, 4 bis, 5, 6, 9(b), 10(a) et 13 de la Partie II. Le sous-groupe 3 (sous-groupe 1.3) a discuté des points 7, 8, 9(a), 10(b) et 11 de la Partie II. Le sous-groupe 2 du groupe de contact n° 1 (sous-groupe 2.1) a discuté des points 1 et 2 de la Partie III, et le sous-groupe 2 (sous-groupe 2.2) a discuté des points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8 bis de la Partie IV, des points 1, 2 et 3 de la Partie V, et de la Partie VI.
16. Tous les quatorze pays insulaires du Pacifique ont participé à la CNI 4 sous la direction de Vanuatu, qui s'apprêtait à assumer la présidence du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique. Les déclarations de ces États ont été présentées en séance plénière par la présidence vanuatuanne. Elles ont été présentées aux groupes de contact et à leurs sous-groupes par les coordinateurs principaux pour les divers éléments constitutifs de l'avant-projet révisé.
17. Lors de la CNI 4, il a été convenu de mettre sur pied deux groupes d'experts ouverts pour la période intersessions, chargés d'élaborer une analyse des ressources potentielles et des moyens pouvant être mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de l'instrument (dont les possibilités pour la mise en place d'un mécanisme de financement, l'harmonisation des flux financiers et la catalyse financière), les résultats devant être soumis au Comité lors de sa cinquième réunion.
18. Le Comité a également décidé d'établir un groupe d'expert ouvert pour la période intersessions chargé de cerner et d'analyser les différentes approches, fondées sur des critères ou non,

concernant les produits plastiques et les produits chimiques présents dans les produits plastiques qui sont sources d'inquiétudes, ainsi que la conception de produits en mettant l'accent sur leur recyclabilité et leur réutilisabilité, en tenant compte de leurs usages et applications, les résultats devant être soumis au Comité lors de sa cinquième réunion.

19. De plus, le Comité a décidé d'établir un comité de rédaction juridique et a invité les membres à désigner des représentantes et représentants au Secrétariat avant le 31 juillet 2024.

20. Enfin, le Comité a convenu de ce que la Présidence devrait produire un avant-projet intégré du texte révisé.

### **Prochaines étapes après la CNI 4, et préparation pour la CNI 5**

21. Le Secrétariat continuera à aider les Membres à participer pleinement au Comité de négociation intergouvernemental afin de négocier un traité mondial visant à traiter le cycle de vie complet de la pollution plastique grâce à l'aide financière du Ministère australien des affaires étrangères et du PNUÉ, sous la direction de Vanuatu, qui occupe la Présidence du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique.

22. Le Secrétariat continuera également à orchestrer la collaboration avec d'autres Membres métropolitains ainsi qu'avec les organes régionaux intéressés, tels que le CORP, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique, la Communauté du Pacifique et l'Agence des pêches du Forum, ainsi que des partenaires tels que l'Agence d'investigation environnementale, le Centre pour le droit international de l'environnement, l'Université de Newcastle, l'Université de Wollongong, le WWF et l'Université Massey, afin de fournir un appui technique aux Membres.

### **Recommandation :**

23. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :

- 1) **prendre acte** des résultats des CNI 3 et CNI 4 ainsi que des réunions préparatoires ;
- 2) **exprimer** sa gratitude envers les Membres du Pacifique insulaire, dirigés par le Secrétariat, pour leur aide, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Nations Unies pour leur appui financier, ainsi que d'autres partenaires ;
- 3) **saluer** le rôle dirigeant joué par le Vanuatu qui occupe la Présidence du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique, et **prier** le Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l'appui aux Membres de la part de tous les organismes du Pacifique intéressés, dont le CORP, pour assurer l'efficacité et la cohérence de l'aide apportée aux Membres du Pacifique insulaire dans le cadre des travaux du CNI ;
- 4) **encourager** l'appui financier d'autres partenaires donateurs pour contribuer aux négociations, comme le font actuellement l'Australie et les Nations Unies.